



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le

ID : 005-210501664-20231222-2023_116-DE



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-116

Séance du 22 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux décembre, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	14
Présents	10
Absents	4
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	12
Contre	0
Absentions	0

Date de convocation

18/12/2023

Date d'affichage

18/12/2023

Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme Mireille DERYCKE, M. LEBRUN Sébastien, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, Mme VERA Martine

Procuration :

M. DOS SANTOS Miguel a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique
M. GAUTIER Adrien a donné pouvoir à M. PEUZIN Louis

Absent excusé :

Mme MAYER Arlette

Absent :

Mme DENUT Jacqueline

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme DERYCKE Mireille

TARIFS DE MISE À DISPOSITION DU FOYER COMMUNAL ANNÉE 2024

Vu la délibération n° 2022-105 du 20 décembre 2022 portant sur la mise à disposition du foyer communal pour l'année 2023.

L'assemblée délibérante doit se prononcer sur les conditions et tarifs à appliquer pour l'année 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'appliquer les tarifs tels qu'annexés à la présente
- Précise que :
 - ✓ par bal, il faut entendre toute manifestation avec présence d'un orchestre ou appareil permettant aux spectateurs de danser
 - ✓ par entrée payante, il faut entendre :
 - Billetterie
 - Vente de toutes sortes tels que programmes, boissons... avant, pendant ou après la manifestation
- Pour toute manifestation, les organisateurs auront à leur charge la mise en place et le repliement du matériel ainsi que le nettoyage des locaux utilisés, tables, chaises et matériel mis à disposition.
- Une convention doit être signée pour toute utilisation et l'utilisateur doit se conformer au règlement intérieur.
- La commune est prioritaire pour l'occupation des locaux

...

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

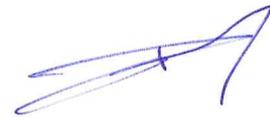
Le Maire,



Daniel RUIT



Le Secrétaire de séance,



Mireille DERYCKE

FOYER COMMUNAL
TARIFS DE MISE À DISPOSITION - année 2024

Associations serroises	Entrée gratuite	Eté	Gratuit
	Entrée gratuite	Hiver	50 €
	Entrée payante	Eté	100 €
	Entrée payante	Hiver	150 €
Associations externes à Serres	Entrée gratuite	Eté	50 €
	Entrée gratuite	Hiver	100 €
	Entrée payante	Eté	200 €
	Entrée payante	Hiver	250 €
Associations serroises	Lotos Concours belote Stages (jour)	Eté=Hiver	50 €
Comité des fêtes	Entrée gratuite	Eté=Hiver	Gratuit
Comité des fêtes (1 à 6 manifestations annuelles)	Entrée payante	Eté=Hiver	Gratuit
Comité des fêtes (au-delà de 6 manifestations annuelles) (non compris réveillon Saint Sylvestre)	Entrée payante	Eté=Hiver	50 €
Autres organisations que par une "association" (concert, théâtre, récitals, ...)	Entrée gratuite	Eté	50 €
	Entrée gratuite	Hiver	100 €
	Entrée payante	Eté	200 €
	Entrée payante	Hiver	250 €
Exposition à but culturel non lucratif	Journée	Eté=Hiver	50 €
Exposition à but culturel lucratif (vente de produits)	Journée	Eté=Hiver	200 €
Collecte de sang, Téléthon Activités diverses scolaires (sportive, théâtre, fête fin année) par écoles de Serres	Journée	Eté=Hiver	Gratuit
Congrès, séminaires, réunion professionnelle	Journée	Eté=Hiver	100 €
MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES (du vendredi 8 h au lundi 8 h sauf réveillon journée)			
Banquets, mariages (résidant serrois > mariés ou ascendants)	F = 3 jours	Eté	350 €
Banquets, mariages (résidant serrois > mariés ou ascendants)	F = 3 jours	Hiver	500 €
Banquets, mariages (non résidant serrois)	F = 3 jours	Eté	450 €
Banquets, mariages (non résidant serrois)	F = 3 jours	Hiver	600 €
Réveillon Noël, Saint Sylvestre	F = 3 jours		500 €
Réveillon Noël, Saint Sylvestre (résidant serrois)	F = 1 jour 11 h - 11 h		150 €
Réveillon Noël, Saint Sylvestre (non résidant serrois)	F = 1 jour 11 h - 11 h		200 €
Réunions politiques	Journée	Eté=Hiver	Gratuit

Vente exceptionnelle (3 jours maxi) (déballage meubles, literie, antiquaire etc.) <i>avec fourniture de chèque de banque</i>	F = 3 jours	Eté=Hiver	600 €
MJC Body Sculpt	1 h	Eté	10 €
MJC Body Sculpt	1 h	Hiver	15 €
Sécurité routière	F = 2 jours	Eté=Hiver	200 €
HIVER = 15 octobre au 15 avril (si au moins 1 jour de la manifestation correspond à la saison HIVER > le tarif HIVER est appliqué)			
Double de clé ASSOCIATION (à titre exceptionnel) = 36 €			
Chèque caution MENAGE = 150 €			
Chèque caution CASSE = 500 €			
Chèque caution CLE = 100 €			
VOIR règlement de location de la salle des fêtes			
ENTRÉE PAYANTE = Ticket entrée ou ventes de toutes sortes tels que programmes, boissons... dans la salle avant, pendant ou après la manifestation.			
Le tarif de la location s'entend pour 1 représentation unique ou journalière sauf précision contraire			